



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection des immunodéprimés sévères

Question écrite n° 40466

Texte de la question

M. Thomas Rudigoz alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des 250 000 Français immunodéprimés sévères. Si la campagne de vaccination était prioritairement dédiée aux aînés puis a été progressivement ouverte à l'ensemble de la population, il reste aujourd'hui des personnes, greffées ou dialysées, qui sont dans l'obligation de rester confinées du fait de la faiblesse de leur système immunitaire. Certaines d'entre elles ne sont aujourd'hui toujours pas vaccinées, d'autres souhaitent pouvoir accéder à une 4e dose de vaccin ou encore pouvoir bénéficier d'anticorps monoclonaux en préexposition. Autant d'options qui permettraient aux personnes concernées d'envisager l'avenir plus sereinement, un retour à une vie sociale normale. Il lui demande s'il peut lui préciser à date la feuille de route prévue pour l'ensemble des personnes immunodéprimées sévères de France, dans l'attente d'un renforcement de leur protection contre la covid-19.

Texte de la réponse

Depuis le 18 janvier 2021, les personnes souffrant d'immunodépression sévère, considérées comme « à très haut risque de développer une forme grave de Covid-19 », sont prioritaires à la vaccination. A la suite de l'avis du 6 avril 2021 du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) et de sa mise à jour du 22 avril, il a été recommandé aux professionnels de santé de procéder à l'injection d'une 3e dose de vaccin dans le cadre du schéma vaccinal initial des personnes immunodéprimées sévères. A la suite de l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) du 30 avril 2021, une stratégie dite de « cocooning » (vaccination prioritaire de l'entourage des personnes souffrant d'immunodépression sévère) a été mise en place. De plus, tout en rappelant que ces traitements ne se substituent pas à la vaccination, il est devenu possible, à la suite de l'avis de la HAS du 6 août, de recourir à des traitements prophylactiques en pré-exposition et post-exposition par bithérapie d'anticorps monoclonaux, seulement en cas de réponse vaccinale inadaptée du fait d'une immunodépression sévère. En outre, depuis le 1er septembre 2021, les personnes immunodéprimées sévères sont prioritaires pour recevoir une quatrième injection dans le cadre de la campagne de rappel (4e dose). Leur entourage est également prioritaire pour bénéficier d'une injection de rappel depuis le 5 octobre. Enfin, tout au long de la campagne de vaccination, des opérations d'aller-vers et des solutions de vaccination à domicile, pour les personnes immunodéprimées dans l'incapacité de se déplacer hors de leur domicile, ont été mises en place afin de faciliter l'accès à la vaccination.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Rudigoz](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40466

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 septembre 2021

Question publiée au JO le : [27 juillet 2021](#), page 5981

Réponse publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 1035